

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FORMATIONS - [01/2026]

ENTRE: Le cabinet NUMERIC'TIME, cabinet de conseils et formation en Organisation & Management de la Santé et Sécurité au Travail & Outils Numériques société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, ayant son siège social sis 92 rue d'Amiens 62000 ARRAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 884 286 907 0016, numéro de TVA FR70884286907 dûment représentée par Monsieur Benoit TETART, son Gérant Ci-après dénommée ;
« NUMERIC'TIME » ou le Prestataire ;

et Le client,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

NUMERIC'TIME est un cabinet de Conseils et Formations en Management de la Santé et Sécurité au Travail mais aussi en Organisation & Outils Numériques pour l'apport de solutions techniques et technologiques afin d'optimiser les process et processus.

Chaque mission commence par une analyse détaillée de la demande que le Client confie au Prestataire. Cette analyse permet de définir la méthodologie et les outils qui seront mis en place afin d'assurer au mieux la bonne fin de l'opération envisagée. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées en fonction des différentes missions souhaitées par le client.

ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ci-après exposées, afférentes aux services de NUMERIC'TIME sont régulièrement portées à la connaissance du Client et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le cabinet assure l'exécution des prestations telles que mentionnées sur le devis signé manuellement par le client ou numériquement par courriel.

1.2 Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute commande adressée au cabinet NUMERIC'TIME implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, excepté si le Prestataire a accepté de manière expresse d'inclure des clauses particulières avant la date de rédaction du contrat.

ARTICLE 2 : NATURE DES PRESTATIONS & FORMATIONS

NUMERIC'TIME propose des prestations de conseils et de formations dans les domaines suivants [Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement], notamment des préparations, diagnostics, audits, accompagnements stratégiques, montée en compétences SST, prestation de Conseiller à la Sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route (ADR). Pour le domaine [Outils numériques], des prestations d'assistance informatique, accompagnement RGPD, formations aux outils numériques et cyber risques. Conception de sites vitrine et E-commerces, communication digitale. Pour la partie [Optimisation], notamment des audits numériques & d'optimisation des process et processus, du Cost-Killing (optimisation des coûts NUMERIC'TIME est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 32620313762 auprès du préfet de région HAUTS DE France et référencé DataDock & QUALIOPI.

ARTICLE 3: DEVIS ET COMMANDE

3.1 Les relations contractuelles entre les Parties seront régularisées par signature du devis établi selon l'étude des besoins du Client. La validité de la commande implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CGV.

3.2 Dans le cas d'annulation tardive des prestations de conseil et formation, si cette annulation intervient 7 jours avant le début de la formation, le client s'engage à régler à NUMERIC'TIME 100% du montant de la prestation de Conseil ou de formation ainsi que les frais de déplacement dans le cas de réservation non annulables.

3.3 En cas d'acceptation d'annulation complète de la commande, le Client s'engage à régler la ou les prestations déjà effectuées. L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat.

ARTICLE 4: TARIFS

4.1 Les prix des Prestations indiqués en Euros sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, sont fermes et non révisables. Les prix des Prestations comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux français en vigueur au jour de la passation de la Commande. Tout changement du taux français de TVA applicable sera automatiquement répercuté au Client par NUMERIC'TIME sur le prix des Prestations. Les devis sont émis par NUMERIC'TIME pour une durée de validité indiquée sur le devis à compter de la date d'émission. Les prix des Prestations sont fixés dans le devis, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel de l'offre.

4.2 Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans l'Offre tous frais extraordinaires engagés par le cabinet et nécessaires à la bonne réalisation de la mission ainsi que le coût de toute prestations supplémentaires ou imprévues demandées par le Client.

4.3 Les frais ou services non compris dans le prix des Prestations seront listés dans l'Offre et remboursés à NUMERIC'TIME sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation est facturée selon le devis ou la proposition commerciale signé ou validé par courriel préalablement par le Client. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par NUMERIC'TIME dans un délai de trente (30) jours courant à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement doit s'effectuer par virement.

ARTICLE 6 : RETARD DE PAIEMENT

6.1 Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalité de retard, calculée sur la base du taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE), en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, majoré de 10 points par mois de retard ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€) selon le décret n°2012-1115 J.O du 4 octobre 2012.

6.2 Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif sachant que tout mois commencé est dû dans son entier. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par NUMERIC'TIME au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par ce outre les intérêts et pénalités prévus à l'article 6.1 ainsi que les frais judiciaires éventuels.

6.3 En outre, NUMERIC'TIME pourra suspendre ou résilier toutes les Prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à NUMERIC'TIME même en cas de litige ou de réclamation.

ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

7.1 Le présent contrat prend effet dès sa signature. Dans le cas où son exécution aurait commencé avant ratification par les deux parties, il est entendu que l'exécution serait couverte a posteriori par la signature du présent contrat.

7.2 En cas d'inexécution, de refus de paiement, de non-paiement ou de mauvaise exécution ou de violation par l'une ou l'autre des parties des obligations mises à sa charge, au présent contrat, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable une mise en demeure, par e-mail ou lettre recommandée avec accusé réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé par le contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de cette réception, la partie victime pourra si bon lui semble résilier de plein droit le présent contrat sans préavis.

7.3 Chaque Partie aura également le droit de résilier le contrat par anticipation, après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle la Partie destinataire n'aura pas donné la suite qui convient dans les trente (30) jours suivant la réception de la mise en demeure.

Dans le cas où l'une des deux Parties cesserait d'exercer ses activités, ne serait plus solvable ou serait en liquidation ou redressement judiciaire la résiliation se fera de plein droit.

En dehors des cas prévus à l'article **7.2**, le Client s'oblige à respecter un délai de préavis de trente (30) jours et à dédommager NUMERIC'TIME de tous les montants dus par le Client au titre de la Commande jusqu'à la date effective de fin des Prestations ainsi que des coûts supportés par NUMERIC'TIME pour l'achèvement des dites Prestations.

La décision de résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, fera courir le délai de préavis de trente jours et selon les modalités définies à l'article **7.2**.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

8.1 La responsabilité de NUMERIC'TIME ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement insurmontable et imprévisible. Constituent des événements de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, toutes interruptions des télécommunications, défaillance du réseau de distribution d'électricité, perte de connectivité à Internet quels que soient les équipements ou le réseau en cause, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle du Prestataire et susceptibles d'affecter le bon déroulement des prestations de NUMERIC'TIME.

8.2 Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les parties, sans que cette résiliation ouvre droit à indemnités de part ni d'autre.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS - CONFIDENTIALITE & RGPD

9.1 Pendant toute la durée de négociation, d'exécution et de fin de la Commande, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni permettre la divulgation par les membres de leur personnel de toute information ou tout document obtenu de l'autre Partie, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la Commande, sauf à un tiers lui-même engagé dans les mêmes conditions à conserver confidentiel tout document ou toutes informations dont la divulgation à son bénéfice est nécessaire à l'exécution de la Commande. Chaque Partie s'interdit d'exploiter les dites informations dans son intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers.

9.2 Les données personnelles que NUMERIC'TIME reçoit du Client correspondent aux informations requises pour la gestion des relations commerciales et le traitement des commandes.

Les données personnelles du Client font l'objet d'un traitement informatique permettant à NUMERIC'TIME de l'identifier, de communiquer avec lui et d'assurer une bonne gestion des relations commerciales et sont exclusivement destinées à NUMERIC'TIME. Les données personnelles du Client sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la bonne gestion de la relation commerciale et en tout état de cause pendant une durée n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la fin du Contrat. NUMERIC'TIME met en œuvre toute mesure de protection appropriée pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles recueillies. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement et d'effacement de ses données personnelles qu'il peut exercer en adressant une demande à l'une des adresses suivantes : par courrier électronique à : rgpd@numerictime.fr en mentionnant RGPD dans l'objet du courriel et/ou par voie postale à : NUMERIC'TIME ,92 rue d'Amiens 62000 ARRAS.

NUMERIC'TIME apportera une réponse dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

Le Client dispose également d'un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'engagement ci-dessus énoncé ne s'applique pas aux informations et documents tombés dans le domaine public pour toute autre raison que la violation du présent article, se trouvant déjà en la possession de la Partie concernée au moment de la communication par une autre Partie, ou lorsque, postérieurement à la communication par une autre Partie, ces documents et informations sont reçus d'un tiers autorisé à les divulguer, devant être produit en cas de nécessité, uniquement devant les tribunaux et devant les représentants des administrations fiscales et sociales, habilités à en obtenir la communication. Le Client donnera accès à NUMERIC'TIME à ses installations et à l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des Prestations de la Commande.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

10.1 NUMERIC'TIME s'engage à exécuter la prestation avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur. En outre, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire, il est expressément spécifié que la société NUMERIC'TIME n'est tenue que par une obligation de moyens et non de résultat.

10.2 Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects, y compris les pertes de bénéfices ou d'économies escomptées, même au cas où le Prestataire aurait eu connaissance de la possibilité de la survenance de tels dommages, et ce même découlant d'une faute du Prestataire ou d'une faute dans la réalisation de la prestation au titre du présent contrat.

10.3 Le client a pris le soin de souscrire à une assurance pour toutes conséquences dommageables des actes dont il pourrait être tenu pour responsable au titre des présentes.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Le Prestataire atteste avoir souscrit et s'engage à maintenir en vigueur pendant toute la durée de ses engagements, au titre du présent contrat, une assurance civile professionnelle pour des niveaux suffisants, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et établie en France, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle et/ou contractuelle du fait des dommages et préjudices qui pourraient être causés au client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

À tout moment, le prestataire devra justifier du maintien des garanties et du paiement des primes de son contrat d'assurance.

ARTICLE 12 : INCESSIBILITE DU CONTRAT

Les parties ayant été choisies en fonction de leur personnalité, elles s'interdisent expressément de céder le présent contrat en tout ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, ou d'en soustraire l'exécution totale ou partielle à un tiers sans l'autorisation préalable de l'autre partie.

ARTICLE 13 : LITIGES

Les présents, contrats et conditions générales sont soumis au Droit Français. En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrats et Conditions générales, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier. À défaut d'accord dans ce délai, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce d'ARRAS (62000) auquel les parties attribuent expressément compétence, et ce même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.